

Message N°2026/91 du Conseil communal au Conseil général  
du 10 février 2026

**Rapport du Conseil communal à la suite du postulat no 2025/07 du Groupe AveN " Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable"**

---

### **Introduction**

Lors du Conseil général du 7 octobre 2025, le groupe Avenir Neyruz a déposé le postulat 2025/07 intitulé « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable ». Ce postulat a été accepté et il demande au Conseil communal d'étudier les possibilités concrètes d'améliorer l'accessibilité au tri des déchets verts et alimentaires. Avant le vote de ce postulat, un point de collecte en libre-service 24h/24 et 7j/7 pour les déchets verts, le compost, le verre ainsi qu'un compacteur à ordures ménagères a été mis en place, la question des déchets alimentaires demeurait en suspens.

Pour répondre à cette problématique, il a été demandé d'étudier la mise place d'un système s'inspirant de la solution développée par GastroVert (Satom). Elle comprend des conteneurs spécifiques, accessibles librement à la population tout au long de la journée, dont l'accès est contrôlé au moyen d'une carte nominative, garantissant ainsi un usage approprié et un suivi efficace. Ces conteneurs permettent un dépôt quotidien des déchets alimentaires, tout en étant conçus de manière hygiénique et inodore. Cette approche favorise un tri efficace, une valorisation énergétique ou agricole des déchets organiques, et participe à la transition écologique locale.

### **Étude du Conseil communal**

Le Conseil communal s'est adressé à l'entreprise mandatée pour la collecte des déchets en vue d'obtenir une proposition de service conforme à cette demande. Cette offre permet de réaliser une étude budgétaire et d'examiner le concept pour évaluer la compatibilité avec la Commune de Neyruz. L'entreprise a répondu favorablement et a proposé des bacs spécifiques compatibles avec la carte Gestinergie. Il est important de ne pas à avoir deux systèmes de gestion des déchets ou deux cartes différentes.

À la mi-janvier, le système a été présenté au Conseil communal et suivi d'une offre.

### **Estimation des coûts annuels**

Les tarifs estimés suite à l'offre de l'entreprise mandatée pour la collecte des déchets communaux et le nombre de « duo bac » souhaités s'élève à CHF 2'436.00 pour la première année et à CHF 2'376.00 pour les années suivantes.

L'entreprise ne propose pas de bac à l'achat mais uniquement à la location. Un manque à gagner s'ajoute aux recettes de la taxe au poids de CHF 3'900.00 annuel, car ce dispositif ne peut pas être équipé d'une balance.

**La charge annuelle estimative s'élève à hauteur de CHF 6'336.00 HT.**



### **Proposition du conseil communal**

Le Conseil communal répond favorablement à la mise en place de cette collecte sous réserve du budget 2027 et du pourcentage légal d'autofinancement de 70% sans augmentation des taxes communales.

Le Conseil communal propose d'installer un « duo bac » à la déchetterie, dans le secteur en libre-service, ainsi qu'un second « duo bac » à proximité du compacteur du complexe scolaire.

La possibilité d'en installer à d'autres endroits a également été étudiée, comme proposé dans le postulat.

Il en ressort toutefois que cette option serait difficilement réalisable pour les raisons suivantes :

- Le nombre de « duo bac » a un impact direct sur les coûts ;
- Le territoire communal est limité à proximité des quartiers résidentiels ;
- De nombreux emplacements de containers ont été démantelés ou ont changé d'affectation suite à la modification du système de collecte en 2013 ;
- Il n'est pas possible d'aménager des places de type « stop and go » à proximité des emplacements de containers encore existants ;
- L'accessibilité des camions pour la vidange n'est pas garantie sur tous les sites potentiels.

### **Conclusion**

Par ce rapport, le Conseil communal répond au postulat du Groupe Avenir Neyruz concernant la collecte des déchets alimentaires.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 19 janvier 2026.

Le Conseil communal